

Le + à l'adhérent

un service d'accompagnement gratuit

Tout au long de l'année :

Nos conseillers PAC répondent à vos questions sur la PAC : éligibilité aux aides, compréhension des courriers reçus, transfert de DPB, conseil dans les démarches de recours...

Pour ne pas subir les contrôles PAC :



Assistance à la télédéclaration PAC 2023

Guide des services TéléPAC de la FDSEA

Comment appréhender sa déclaration PAC plus sereinement ?



Vous réalisez vous-même votre déclaration sur TéléPAC ? Venez participer à une des 3 réunions d'information en visioconférence proposées

- Lundi 3 avril de 10h à 12h
- Jeudi 20 avril de 13h30 à 15h30
- Mardi 2 mai de 10h à 12h

Au programme, rappels sur :

- Le déroulé de la Télédéclaration
- Mes critères d'éligibilités aux aides,
- Les écueils à éviter et les points de vigilance lors de la Télédéclaration ou lors de transfert de DPB,
- Les nouveautés concernant TéléPAC (MAEC, écorégimes...)

Inscription obligatoire au 03 85 29 55 16 ou vlenoan@fdsea71.fr

Info PAC 2023
A retrouver directement avec votre journal l'Exploitant Agricole en avril 2023 ou auprès de la FDSEA



Maison de l'Agriculture,
59 rue du 19 Mars 1962, CS 70610
71010 MACON Cedex

Téléphone : 03 85 29 55 16
Mail : vlenoan@fdsea71.fr





Vous avez des questions sur la Télédéclaration PAC 2023, vous souhaitez un accompagnement lors de votre télédéclaration ?

La FDSEA 71 vous propose 3 services :



Réservés aux adhérents



L'assistance téléphonique

La FDSEA vous accompagne dans votre télédéclaration par un appui à l'utilisation de TéléPAC, le conseil et l'optimisation. Vous pouvez contacter nos conseillers, durant les permanences téléphoniques au **03 85 29 55 16** du 1^{er} avril au 31 mai 2023.

Réservés aux adhérents

Le service individuel

La FDSEA réalise la télédéclaration de votre dossier PAC lors d'un **rendez-vous individuel**.

30% de remise sur la déclaration PAC de votre année d'installation !



Tarifs: nous consulter

	Accompagnement individuel (uniquement sur RDV)
Mâcon	du 1er avril au 12 mai
Charolles	Mardi 4 mai matin
Louhans	Mercredi 12 avril matin
Chatenoy le Royal	Mercredi 26 avril matin
Autun	Mercredi 3 mai matin

Pour prendre rendez-vous :

Merci de contacter le service syndical de la FDSEA
Tél : 03 85 29 55 16

Les rendez-vous auront lieu dans les locaux de la FDSEA pour ceux sur Mâcon, et dans les locaux de l'AGC AS BFC pour les autres sites.

TéléPAC sera ouvert du 1^{er} avril au 31 mai 2023.

Pour vous accompagner au mieux durant cette période, merci d'anticiper vos inscriptions et prises de rendez-vous !

L'accompagnement collectif

La FDSEA vous assiste dans la télédéclaration de votre dossier PAC lors d'une **session collective**. Vous réalisez votre déclaration sur ordinateur individuel mis à votre disposition, guidé par un de nos conseillers.



Tarifs : nous consulter

	Accompagnement Collectif (uniquement sur RDV)
Charolles	Mardi 4 mai à 14h
Louhans	ANNULÉ
Mâcon	Mardi 25 avril à 14h et Jeudi 11 Mai à 13h30
Chatenoy le Royal	Mercredi 26 avril à 14h
Autun	Mercredi 3 mai à 14h

Pour votre rendez-vous, pensez à vous munir de votre :

- Dernier code TéléPAC, n° pacage et mot de passe TéléPAC
- N° de Siret
- Assolement 2023 ou tout autre document utile à la télédéclaration
- IBAN
- N° fiscal en cas de changement de régime fiscal pour les demandeurs de l'ICHN
- CVI pour les viticulteurs demandant l'aide à l'assurance récolte ou les aides bio
- Chéquier pour le règlement de la prestation